|  |
| --- |
| CONVENTIO Rupture de Commun accord L’employeur (nom et adresse du siège social) :  Représentée par (nom du représentant légal) :  ET le Travailleur (nom, prénom et adresse du travailleur) :  Mettent par la présente, fin de commun accord au contrat de travail, sans préavis ni indemnité de rupture, le (date de la rupture) :  Les deux parties renoncent expressément à tous les droits dans le cadre de la loi sur les contrats de travail et renoncent à toutes actions contractuelles ou autre en indemnisation, sur base de quelques législations que ce soit.  La rémunération du mois en cours et le simple et double pécule de vacances anticipé (s’il y a lieu) seront réglés de la manière habituelle.  Le versement d’une prime de fin d’année n’est possible que si elle est imposée par une convention collective applicable aux cocontractants.  Fait en double exemplaire à Bruxelles, le (date)  Signature du travailleur, Signature de l'employeur,  ……………………………. ……………………………. |
|  |